



Prêt pour l'avenir :

Association dans une nouvelle fédération de tir à l'arc

Situation de départ

D'un côté, il est très réjouissant de constater que le tir à l'arc sportif, en particulier le sport populaire, s'est si bien développé ces dernières années. On peut le constater au nombre croissant d'archer·ères, mais aussi à l'augmentation de l'offre parcours et d'autres offres commerciales en lien avec le tir à l'arc.

D'un autre côté, l'environnement est devenu de plus en plus exigeant. La volonté d'assumer des responsabilités dans le système de milice n'est malheureusement plus aussi évidente qu'auparavant. Les clubs, mais aussi les deux fédérations de tir à l'arc SwissArchery (SAA) et Field Archery Association Switzerland (FAAS) le ressentent fortement. Ainsi, il est très difficile de trouver des successeur·ses pour les comités et les commissions. De plus, il y a de moins en moins de clubs prêts à organiser des championnats. Enfin, l'environnement légal est de plus en plus exigeant et les attentes des membres sont de plus en plus grandes.

Le sport de compétition repose en grande partie sur le sport populaire. Comme les autorités associent de plus en plus les deux domaines lors de l'octroi de subventions, la tâche des fédérations devient également plus complexe et donc plus intensive en termes de travail.

Si l'on compare les activités des deux fédérations, on constate de nombreux recoupements et doublons. Et pourtant, des lacunes dans la couverture du tir à l'arc sportif peuvent encore être identifiées.

En résumé, force est de constater que les structures actuelles ne sont plus assez efficaces et durables pour faire face aux défis de l'avenir. Ainsi, malgré les bons travaux réalisés jusqu'à présent par les deux fédérations, le temps est maintenant venu d'agir.

Le projet

C'est dans ce contexte que les représentant·es des comités de la SAA et de la FAAS se sont réunis et ont cherché de nouvelles voies. Les premières discussions ont eu lieu en avril 2022 déjà. Les possibilités ont ensuite été approfondies lors de séances de travail régulières et constructives.

Les variantes suivantes ont été discutées :

- Multiplication des réunions de concertation entre la FAAS et la SAA
- Centralisation de certains éléments (p. ex. administration, matériel, informatique)
- Création d'une fédération faîtière pour la coordination des deux fédérations
- Fusion des deux fédérations dans une nouvelle fédération à créer

Chacune des variantes a été examinée en fonction des objectifs clés suivants :

- Assurer le soutien à moyen et long terme du tir à l'arc sportif dans toute la Suisse et dans toutes les niveaux de performance.
- Maintenir et développer les deux "mondes réglementaires" (World Archery et IFAA), ainsi que leurs déclinaisons suisses.
- Générer le maximum d'efficacité et d'efficacité au fil du temps

L'examen approfondi des variantes présentées a permis de conclure que seule l'association au sein d'une nouvelle fédération est la solution la plus durable, compte tenu également du fait que cette solution nécessite un investissement initial important.

La nouvelle association

La variante consistant à réunir les deux fédérations actuelles en une seule et nouvelle fédération, avec un nouveau nom et un nouveau logo, a été délibérément choisie. Il s'agit en effet de pouvoir soutenir et entretenir au mieux les deux "mondes" dans tous les domaines tels que la structure, les finances, la formation, les championnats, etc. Il ne doit pas y avoir de préférence pour l'un ou l'autre.

La nouvelle fédération reprendra toutes les obligations et tous les contrats qui existent actuellement entre les deux fédérations actuelles et SwissOlympic, l'OFSP, World Archery, IFAA et SwissShooting. La continuité sera assurée en ce qui concerne la promotion du sport populaire comme du sport de compétition dans les deux mondes réglementaires. Tous profiteront des synergies et de la mise en commun des ressources. La future fédération sera reconstruite indépendamment des organisations d'origine et devra ainsi développer notre sport de manière globale.

Malgré l'effort initial exigé, la fusion apporte de nombreux avantages à toute la communauté du tir à l'arc, à tous les niveaux en Suisse :

Archers et archères

- Une source d'information unique (tournois, formation, etc.)
- En plus des licences actuelles (FAAS, SAA), une nouvelle licence combinée peut être créée
- L'adhésion individuelle (ex FAAS) reste possible
- Continuer à participer à des compétitions selon les actuels règlements FAAS et SAA.
- Des possibilités de formation plus nombreuses et nouvelles
- Profiter des services des deux fédérations en une seule fédération

Associations (clubs)

- Administration simplifiée (p. ex. administration des licences dans une base de données unique)
- Moins coûteux car il n'y a plus qu'une affiliation à une fédération unique
- Envoi / distribution d'une seule carte pour les licences
- Plus qu'une seule facture à payer (Une fédération)
- Un seul "interlocuteur" pour les questions relatives aux fédérations

Fédération

- Centralisation de l'administration, de la communication, de la logistique et de la formation
- Amélioration de la situation de départ pour le soutien dans toute la Suisse
- Meilleure crédibilité et donc plus d'attrait pour les sponsors potentiels
- Pouvoir de marché accru vis-à-vis des fournisseurs
- Meilleure situation de départ pour la professionnalisation des fonctions centrales
- Mise en commun des ressources bénévoles
- Meilleure représentation du tir à l'arc auprès des décideurs et des pouvoirs publics
- Synergie et échange de connaissances entre les deux mondes réglementaires

La procédure

Le regroupement au sein d'une nouvelle association est un projet complexe qui doit être abordé avec soin. C'est pourquoi la procédure suivante a été choisie :

Phase préliminaire (avril 2022 à janvier 2023)

Cette phase a permis d'élaborer les premières propositions concernant la structure, les processus et les contenus de la nouvelle association.

Les participants seront informés sur le projet lors de l'assemblée générale ou de l'assemblée des délégués extraordinaire (AG ou ADE) de la FAAS et de la SAA début 2023.

Lors du vote de l'AG / ADE 2023, il sera demandé aux assemblées si le projet de regroupement dans une nouvelle fédération est approuvé et peut être poursuivi en conséquence. La décision ne portera que sur la poursuite du projet, mais pas encore sur la fusion juridique proprement dite, qui fera éventuellement l'objet de l'AG / AD 2024.

Phase détaillée (janvier 2023 à janvier 2024)

Si le projet est accepté, les détails de la fusion seront élaborés pendant cette phase, de sorte que toutes les structures et tous les processus nécessaires seront prêts pour la mise en œuvre.

Mise en œuvre (à partir de janv. 2024)

Il n'y aura pas de dissolution proprement dite des fédérations existantes, mais une fusion par combinaison conformément à la loi fédérale sur les fusions. La fusion par combinaison sera votée simultanément, mais indépendamment, lors des assemblées des deux fédérations. Cette procédure garantit la reprise des dettes et des débiteurs des deux fédérations ainsi qu'une continuité absolue dans le travail des deux fédérations, qui seront combinées dans une nouvelle structure.

Les assemblées (AG / AD) 2024 des deux fédérations devront approuver le contrat de fusion et les statuts de la nouvelle fédération combinée. Selon la loi sur les fusions, une majorité d'au moins 3/4 est nécessaire pour l'approbation de la fusion et selon les statuts de la FAAS, celle-ci est soumise à une majorité de 4/5 des voix présentes. Les droits des membres sont repris par la nouvelle structure. Tant les employés que les bénévoles des différentes fédérations peuvent continuer à s'engager pour notre sport.

Ce n'est qu'après l'approbation du contrat de fusion que les bases de données seront migrées, les nouveaux contrats d'assurance conclus et un nouveau site web publié. Jusqu'à l'approbation des deux assemblées, les deux fédérations restent indépendantes.

Le mot de la fin

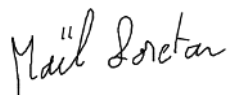
Nous sommes conscients qu'il s'agira d'un pas très important, parfois même émotionnel, pour le tir à l'arc sportif en Suisse. Nous voulons faire cette restructuration avec le plus grand respect pour ce que les deux fédérations ont fait jusqu'à présent. Sans le travail de mise en place de la FAAS et de la SAA, le tir à l'arc sportif ne serait certainement pas là où nous sommes aujourd'hui.

Mais il est maintenant temps d'explorer de nouvelles voies : La flèche ne va jamais au but non plus si la corde n'est pas lâchée. Même si le chemin ne sera pas toujours facile, c'est certainement la bonne voie pour aller vers l'avenir.

Les deux comités ont salué le projet à la quasi-unanimité et le défendent avec beaucoup d'enthousiasme. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons promouvoir notre sport.



Franz Eberhard
Präsident FAAS



Mael Loretan
Präsident SAA



Urs Bürli
Vizepräsident FAAS



Angela Hunsperger
Vizepräsidentin SAA